



# Charte régionale des manifestations sportives vers une démarche qualité

**Avec l'aide de l'outil**



## Préambule

La Charte Régionale des manifestations sportives de nature évolue et devient "Charte régionale des manifestations sportives vers une démarche qualité".

La réussite d'une manifestation sportive n'est possible que si un certain nombre de paramètres sont réunis. En effet, au-delà des conditions météorologiques qui restent un impondérable difficilement maîtrisable en Bretagne, les organisateurs devront s'assurer de la mise en place de dispositifs et d'actions, assurant la qualité de leur manifestation et répondant ainsi à leurs objectifs.

*Engager une Démarche Qualité dans l'organisation d'une manifestation sportive intègre à la fois la notion de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) et de développement durable.*

**La Responsabilité Sociétale des Organisations** est la contribution active et volontaire d'une organisation au développement durable vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et l'environnement. Elle permet de réfléchir de manière plus globale sur sa manifestation et se traduit par un comportement éthique et transparent.

**Le développement durable** cherche à prendre en compte simultanément **l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale**. La combinaison de ces 3 piliers s'appuie sur le principe de la gouvernance\*, élément indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement durable.

*\*Nouvelle forme de démocratie participative, elle exige concertation, coopération et partenariat entre les acteurs.*

Quelque soit le domaine d'intervention (sécurité, environnement etc.), les organisateurs devront anticiper les démarches pour permettre **à la concertation de se mettre en place avec le réseau d'acteurs locaux** (associations sportives et culturelles, exploitants, gestionnaires de milieux naturels, collectivités, écoles, offices de tourisme etc.).

En adhérant à cette charte, les organisateurs devront entreprendre une démarche de progrès dans :

- La qualité organisationnelle de leur manifestation sportive : s'assurer d'une bonne gouvernance, garantir un respect des conditions réglementaires en vigueur et une gestion efficace des opérations ;
- La qualité « environnementale » de leur manifestation : garantir une limitation des impacts de la manifestation sur l'environnement et sensibiliser les différents publics à l'environnement ;
- La qualité « d'accueil » de leur manifestation : garantir un accueil de l'ensemble des publics concernés dans des conditions privilégiées et contribuer à une valorisation du territoire breton.

 Les sports de nature sont particulièrement concernés par ces recommandations

# CHARTRE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES VERS UNE DEMARCHE QUALITE

La réussite de la mise en place d'une démarche qualité pour l'organisation d'une manifestation sportive repose tout d'abord sur une bonne gouvernance. Cette nouvelle forme de démocratie participative permet à toutes les parties prenantes internes (élus, bénévoles, salariés) et externes (partenaires, institutions) de définir ensemble les mesures, les règles nécessaires au bon déroulement de la manifestation

En adhérant à cette démarche qualité, les organisateurs devront entreprendre une démarche de progrès dans :

• **La qualité organisationnelle de leur manifestation sportive : s'assurer d'une bonne gouvernance, garantir un respect des conditions réglementaires en vigueur et une gestion efficace des opérations**

Pour cela, les organisateurs veilleront à :

▪ **Mettre en œuvre une bonne gouvernance pour une organisation responsable et durable**

- Représentativité effective des différents acteurs au sein de l'instance organisationnelle
- Encourager la mixité (sociale, générationnelle; femmes/hommes, personnes en situation de handicap / personnes valides...) dans l'accès aux responsabilités, dans l'organisation
- Délimitation des rôles, des responsabilités et des domaines d'action de chacun des acteurs (dirigeants/bénévoles/salariés) par la mise en place de fiche de poste (notamment pour les salariés)
- Respect de la liberté d'opinion de chacun pour favoriser le dialogue
- Accompagner, valoriser et récompenser l'activité ou le travail des bénévoles (élaboration de fiches techniques, information sur les dispositions fiscales, temps conviviaux, etc.)
- Prise en compte de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle
- Assurer un cadre de travail décent et sécurisé aux salariés et à l'ensemble des acteurs
- Sensibiliser l'équipe et les adhérents sur l'usage des réseaux sociaux et les conséquences que peuvent avoir certaines publications sur eux et sur autrui
- Prise en compte des démarches territoriales existantes de RSO pour favoriser une dynamique collective territoriale
- Transparence sur le fonctionnement auprès des différents acteurs concernés dans une démarche constante de progrès
- Transparence sur l'évaluation et sur les axes à améliorer

### ▪ **Appliquer le cadre réglementaire sportif**

- Respect de la réglementation et de la législation en vigueur en matière d'organisation de manifestations sportives : faire les déclarations adéquates ou les demandes d'autorisation d'organisation de manifestation sportive (auprès de la mairie, préfectures...) et celles relatives aux mineurs, à l'organisation des secours, aux Equipements Recevant du Public (E.R.P.), etc.
- Mise en œuvre de moyens de sécurité suffisants et conformes aux caractéristiques de la manifestation (sécurité passive, active, environnement médical, assurance, conventionnement de sécurité, qualité de l'encadrement)
- Respect du cahier des charges ou des normes fédérales (le cas échéant)
- S'assurer de l'organisation loyale de la compétition dans le respect des règles (lutte contre le truquage...)
- Informer les participants des différentes contraintes du site
- Délimitation et balisage des sites : informer et prévenir de la dangerosité de certains secteurs, baliser efficacement les dangers ponctuels

### ▪ **Mobiliser des moyens adaptés**

- Moyens techniques et logistiques : Adapter le choix des matériels techniques en fonction de l'exigence de la manifestation ; Envisager le prêt, la mutualisation ou la mise à disposition de matériels (ex : utilisation de la plateforme MATELO).  
Signalétique : prévoir les moyens suffisants pour informer et orienter efficacement les participants et accompagnateurs (Accueil et Information , parking, toilettes, Zone de départ et arrivée, etc.)  
Hygiène : prévoir la mise à disposition de lieux ou de matériels adéquats pour les participants et les accompagnateurs (vestiaires/sanitaires hommes et femmes) en nombre suffisant.
- Moyens humains : organiser une bonne répartition des rôles, avec un nombre suffisant de bénévoles
- Moyens financiers : établir un budget prévisionnel raisonné et raisonnable ; tendre vers un équilibre des dépenses et recettes

### ▪ **Définir et informer des « règles du jeu »**

- Information des participants, suffisamment en amont, du règlement de la manifestation (bulletin d'inscription, site Internet) et du matériel individuel obligatoire, interdit et/ou conseillé ; Rappeler ces règles juste avant le début de la manifestation sportive (panneaux d'information, briefing d'avant manifestation)

- Respect des participants, des membres de l'organisation et des autres usagers (comportement « éthique » et responsable des concurrents) ; Le cas échéant, formalisation de l'engagement des participants à ces règles et définition des sanctions en cas de leur non-application
- En cas de classements, définir les modalités, par exemple s'il existe des catégories et/ou un classement général
- Les résultats (le cas échéant) : Etre en capacité de délivrer rapidement un classement fiable
- Respect par les organisateurs des propriétés intellectuelles et du droit à l'image (le cas échéant)

**• La qualité environnementale de leur manifestation : garantir une limitation des impacts de la manifestation sur l'environnement et sensibiliser les différents publics à l'environnement**

Pour cela, les organisateurs veilleront à :

**▪ Appliquer le cadre réglementaire propre à la protection de l'environnement**

- Respecter le cadre réglementaire propre à l'environnement (zones protégées, Natura 2000, Sites classés, réglementation sur les véhicules à moteur, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE ...)

**▪ Limiter ou gérer les déchets produits et maîtriser les dépenses énergétiques**

- Modalités d'inscription : Favoriser autant que possible la pré inscription en ligne sur Internet
- Délimitation du parcours : débalisage dès la fin de la manifestation ; utilisation de la rubalise biologique, de la craie ou de rubalise sur piquets, etc.

**- Déchets :**

1/Diminution de la production de déchets (Achat responsable sans emballage, suppression par exemple des portions individuelles)

- Gaspillage alimentaire : prévoir au plus juste les quantités (ex : suivi précis des inscrits, anticiper la chaîne du froid, limiter le choix, portion de taille différente, ravitaillement : proposition de produits adaptés..)

- Achat responsable : utiliser des accessoires réutilisables (ex : gourde, gobelets réutilisables...), recyclables ou biodégradables

2/Réinitialisation/Réemploi (Signalétique réutilisable, faire dons des denrées non ouvertes)

3/Organisation d'un tri sélectif ; définition suffisante des zones de récupération des déchets pour les bénévoles, spectateurs et participants, convenir avec la collectivité des modalités de récupération des déchets

- **L'eau** : réduction autant que possible de la consommation d'eau (éviter les gaspillages), utilisation privilégiée de produits d'entretien et de nettoyage biodégradables ou éco labellisés, utilisation de toilettes sèches

- **La communication** : Diffusion raisonnée des supports, diminution des médias papier, utilisation du recto verso, utilisation d'une impression responsable (travail avec des imprimeurs vert par exemple) Pour communiquer sur d'autres manifestations sportives : mise en place d'un espace dédié à la publicité plutôt que la distribution « sauvage » de flyers

#### ▪ **Limiter les déplacements ou proposer des modalités d'organisation alternatives**

- Proposition de transports mutualisés pour les bénévoles, les spectateurs et/ou les participants : covoiturage (mise en place d'un forum sur le site Internet, mise en place de navettes), information sur les fréquences et horaires des trains et transports en commun, négociation de tarifs préférentiels pour un transport collectif, utilisation de vélos, etc.

- Diminution au maximum des distances entre la manifestation et les lieux d'hébergement proposés, de dépôt du matériel, etc...

- Incitation à une utilisation des nouveaux moyens de communication avec les partenaires (Internet, visioconférence)

#### ▪ **Contribuer au respect de l'environnement**

- Sensibiliser l'ensemble des publics concernés (organisateur, spectateurs, participants, partenaires, sous-traitant) aux enjeux de la préservation de l'environnement : briefing d'avant épreuve, panneaux d'information, pénalité dans le règlement sportif, expositions, valorisation de bonnes pratiques, séquences d'éducation à l'environnement, cahier des charges des prestataires, etc.

- Achats (alimentaires, logistiques, cadeaux) : privilégier la production locale, biologique, équitable, recyclable et/ou réutilisable, les circuits courts, privilégier les matériaux biodégradables (carton ou papier plutôt que plastique)

#### ▪ **Respecter les espaces, sites et itinéraires traversés**

- Choix des sites : travailler en concertation avec les gestionnaires de sites naturels pour le choix du parcours et des sites en fonction des contraintes environnementales (locales ou liées à la saisonnalité)

- Obtention d'une autorisation de passage auprès de chaque propriétaire (public : ENS de Comités départementaux, Conservatoire du Littoral...ou privé), et sensibiliser les participants du caractère unique et exceptionnel de ce droit de passage ponctuel

- Information et sensibilisation des participants sur le fait que les espaces traversés sont « partagés » (avec des riverains, d'autres sportifs, ou des animaux)

- Délimitation du parcours : baliser pour concentrer le passage des pratiquants et interdire certaines zones fragiles
- La signalétique doit respecter le site et les milieux. Aucun support ne sera agrafé ou cloué sur un arbre
- Restituer en l'état le site de la manifestation dans les meilleurs délais (enlever les débris, les balisages, les supports de communication)
- Limitation du nombre de participants (le cas échéant)
- Limitation des nuisances sonores à un temps ou à un espace donné (sonorisation)

**• La qualité d'accueil de leur manifestation : garantir un accueil de l'ensemble des publics concernés dans des conditions privilégiées et contribuer à une valorisation des territoires bretons**

Pour cela, les organisateurs veilleront à :

**▪ Favoriser une pratique pour le plus grand nombre et contribuer à la cohésion sociale et à la solidarité**

- Détermination de l'ensemble de l'organisation des compétitions et des pratiques de loisirs (difficultés, distance, dénivelés, risques inhérents à la pratique, matériel requis, accès, sanitaires, etc.) en fonction des différents publics.
- Mise en place d'animations sportives avant, pendant et/ou après les épreuves (démonstration, ateliers ou parcours d'initiation par exemple) pour faire découvrir l'activité au plus grand nombre
- Encourager la mixité (sociale, générationnelle, femmes/hommes, handicapés/valides..) dans les activités
  - Favoriser l'accès au plus grand nombre grâce à une politique tarifaire adaptée
  - Favoriser les actions de solidarité entre peuples et territoires

**▪ Mettre en avant les bienfaits du sport et prévenir des risques**

- Organiser éventuellement un village thématique sur le sport/santé , sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique et sportive adaptée
- Informer sur les risques liés à l'alcool, le dopage, l'addiction, la sédentarité....
- Sensibiliser aux risques et excès des jeux et paris sportifs
- Protéger les pratiquants et les spectateurs du comportement inapproprié dégradant ou dangereux d'autrui (hooliganisme par exemple)

### ▪ **Informier et accompagner les participants dans l'organisation de leur séjour**

- Elaboration et diffusion d'une liste d'hébergements adaptés (aux différents publics) et si possible variés (situation géographique, conditions tarifaires)
- Diffusion des coordonnées des organismes « relais » en charge de l'accueil touristique (office du tourisme, syndicats d'initiative)
- Prise de contact avec les organismes touristiques locaux pour qu'ils soient prévenus de l'organisation de la manifestation et qu'ils puissent relayer les bonnes informations
- Promotion de la manifestation auprès des acteurs économiques locaux (hôtellerie, restauration, commerçants) afin de les y associer et d'anticiper les demandes

### ▪ **Faire découvrir les atouts du territoire et le réseau d'acteurs locaux**

- Proposition d'animations culturelles ou festives permettant de faire découvrir ou redécouvrir la culture bretonne et des territoires locaux (démonstrations de jeux ou sports traditionnels bretons, concerts, spectacles, dégustations culinaires, expositions temporaires etc.), en lien avec les écoles, le comité des fêtes ou les associations locales, etc.
- Initiation de partenariats avec des producteurs locaux (marché de producteurs locaux, repas des bénévoles, ravitaillement, buvette)
- Valorisation du patrimoine naturel, bâti et culturel le long des parcours et itinéraires (pour les accompagnateurs et les participants)
- Proposition de visites touristiques aux alentours, en relation avec les organismes spécialisés
- Appel à l'imagination des organisateurs pour diversifier l'offre de manifestations sportives et favoriser le développement local : trouver un fil conducteur de la manifestation (thématique culturelle ?), s'associer avec une autre association (humanitaire ?), choisir un site en dehors des circuits touristiques classiques, faire le pari d'un choix de date hors saison





**CROS**  
**BRETAGNE**

**CROS BRETAGNE**  
Maison des Sports  
13B Av de Cucillé  
35065 RENNES Cedex

02 99 54 67 87  
cros-de-bretagne@wanadoo.fr



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
BRETAGNE



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie  
DIRECTION RÉGIONALE  
BRETAGNE

Charte régionale des manifestations sportives vers une Démarche Qualité  
Mars 2017